

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 4 avril 2025</b>	<b>N° 2025-129</b>

Convocation du 28 mars 2025

Aujourd'hui vendredi 4 avril 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET  
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI  
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christophe DUPRAT  
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET  
M. Fabien ROBERT à Mme Géraldine AMOUROUX  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE  
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Michel LABARDIN à partir de 17h30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250404-lmc1106931A-DE-1-1 Date de télétransmission : 11/04/2025 Date de réception préfecture : 11/04/2025 Publié : 14/04/2025
---

	<b>Conseil du 4 avril 2025</b>	<i>Délibération</i>
	<b>ADG Patrimoine Végétal et Biodiversité</b> <b>Direction Ressources ADG PVB</b>	<b>N° 2025-129</b>

---

**Adhésion au groupement de commande relatif à l'élimination des plantes invasives aquatiques - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La végétation aquatique invasive nuit gravement à la qualité paysagère et au bon fonctionnement des plans d'eau. De plus, elle impacte négativement leur richesse biologique aquatique et peut pénaliser la tenue d'activités ludiques ou culturelles.

Bordeaux Métropole souhaite donc se doter d'un outil permettant l'extraction et l'évacuation des plantes aquatiques invasives, feuilles et hydrophytes flottantes de ses espaces. L'objectif est d'empêcher l'envahissement des plans d'eau, d'éliminer la plus grande quantité possible de végétaux invasifs et autres matières indésirables et de permettre à chacun de profiter de ces espaces dans des conditions optimales.

Les plans d'eau, étangs, lacs, jalles, mares, fossés, ou rivières, concernés par ces proliférations sont des réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain. Leur alimentation en eau varie selon les espaces, de même que leur superficie qui peut aller jusqu'à plusieurs hectares.

Conformément aux dispositions légales régissant les marchés publics et les groupements de commandes notamment les articles L.2113-1 et L.2113-6 du code de la commande publique, il est proposé à Bordeaux Métropole de participer à un groupement de commandes avec la Ville de Bordeaux. Ce groupement a pour objectif commun l'élimination des plantes invasives aquatiques, permettant ainsi de bénéficier de tarifs avantageux et de mutualiser les efforts dans cette démarche écologique.

Bordeaux Métropole, représenté par sa présidente est désigné coordonnateur du groupement de commandes.

La Commission d'appel d'offre sera celle de Bordeaux Métropole.

A ce titre, Bordeaux Métropole procédera à l'ensemble des opérations d'élaboration des documents du marché, à la sélection d'un ou plusieurs cocontractants ainsi qu'à la signature et à la notification des marchés.

Ce groupement est conclu pour une durée indéterminée pour la mise en œuvre du marché, son exécution et son éventuel renouvellement. L'exécution est assurée par chaque membre du groupement.

À cet effet, une convention constitutive définissant le mode de fonctionnement du groupement doit être établie et signée par tous les membres (annexe 1).

La présente délibération a pour but d'autoriser l'adhésion de Bordeaux Métropole à ce groupement de commandes et d'approuver les termes de la convention constitutive qui régit cette collaboration.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article 5217.2,

**Vu** le Code de la commande Publique, notamment son article L.2113-6 et suivants,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** notre entité a des besoins en matière de lutte contre les plantes invasives

**CONSIDERANT QUE** le groupement de commande permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir de meilleurs prix

**CONSIDERANT QUE** la Ville de Bordeaux souhaite adhérer à un groupement de commande concernant la lutte contre les plantes invasives

**DECIDE**

**Article 1 :** d'adhérer au groupement de commande avec la Ville de Bordeaux pour la lutte contre les plantes invasives

**Article 2 :** d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement

**Article 3 :** d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention constitutive du groupement ainsi que tous les autres documents nécessaires à sa mise en œuvre notamment les avenants, et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

**Article 4 :** d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer les marchés et avenants concernant Bordeaux Métropole

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 4 avril 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------